



Arnaque d'emplois et litige de la banque

Par **Semimi**, le **05/04/2018** à **21:49**

Bonjour, rnrnSuite une escroquerie que j'ai subie pour un faux emplois (une personne ce faisaient passer pour une directrice d'une bijouterie qui ouvrais une boutique dans la région, ma envoyer un e-mail en me disant y'en vue mon CV en ligne sur le site pole emplois et qu'elle serait interressé par mon profil pour une embauche en CDI si j'étais toujours disponible, toujours à la recherche d'un emploie je lui répondie et dès lors nous avons commencés à prendre contact et elle me demanda qu'elle que infos de confirmation pour valider les infos qui suivie sur mon CV. Elle mis en contact avec son chef comptable pour l'envoie d'un chèque d'une valeur de 1 500€ pour me permettre de me payer la mutuelle travaille, suite à cela je recevie le chèque je l'es donc encaisser et le lendemain de l'encaissement je fis comme demander le virement de la totalité de la somme à l'assurance sauf la directrice voulue que j'envoie le totalité par transcash et le comptable par virement et j'ai donc fais par virement et soudain c'est devenue superflux, la directrice m'envoyer un e-mail en me disant qu'elle bloquer son chèque et 3 jours plutard je recevie un appelle du comptable en me disant qu'elle me réclamée 500€ pour la dedomager de ce chèque envoyer, dès lors j'allas au commissariat et j'expliquais au policier et il me dit que c'est une arnaque et que je devais vérifier a la banque s'il ne s'agisser pas d'un chèque voler, une fois a la banque je les prévenas qu'il s'agisser sûrement d'un chèque voler et dans l'après-midi une conseillère m'appella en me disant qu'il s'agisser bien d'un chèque déclarer voler.) rnrnDepuis ma banque souhaite que je rembourse la somme de 1500€ alors que je n'est aucun revenue et que je suis chômeuse. Ne pouvant point payer la somme la banque veuille m'envoie les luiciers de justice alors que je vie chez ma mère et je n'est rien a ma et de plus ils me faire fiché a la banque de France. rnrnY aurait il une sollition pour régler ce problème ?

Par **chaber**, le **06/04/2018** à **08:22**

bonjour
vous avez été victime d'une arnaque classique au chèque perdu ou volé,
Un chèque remis le jour J est crédité sous réserve d'encaissement (durée plus ou moins longue).
Un retrait (ou virement) sur ce dépôt le jour J+1 est toujours effectué avec risque d'opposition sur ce chèque. Ce qui est le cas dans ce genre d'arnaque.
Votre compte peut se retrouver à découvert avec les frais que cela engendre